



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0372

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Relogement des familles sédentarisées de gens du voyage - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0372**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Relogement des familles sédentarisées de gens du voyage - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise, dans son annexe 1, les besoins d'habitat des familles sédentarisées en caravane. Cet objectif a été repris dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (2006-2010) et a été intégré dans le programme local de l'habitat (PLH). L'amélioration des conditions d'habitat ou le relogement de 200 ménages environ (12 sites répartis dans 11 communes) est prévu sur le territoire de la Métropole.

Par délibération n° 2005-2411 du 17 janvier 2005, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine de Lyon aux opérations de logement des familles des gens du voyage sédentarisées. La participation de la Métropole porte sur la réalisation des travaux de viabilisation-aménagement des parcelles complémentaires aux opérations d'habitat adapté (PLA I).

La Commune de Vénissieux, conformément au schéma départemental, s'est engagée à reloger les familles sédentaires actuellement installées dans des conditions inadaptées sur le terrain de la "Glunière" en réalisant une opération d'habitat adapté de 22 logements PLAI en maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat.

L'opération sera réalisée sur le terrain de la "Glunière", actuellement occupé par les familles à reloger.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires (Etat, Département, Commune de Vénissieux et Communauté urbaine) a été mis en place et a validé l'ensemble des étapes du projet :

- diagnostic social,
- avant-projet sommaire,
- avant-projet détaillé.

Afin de permettre à l'OPH Est métropole habitat de commencer la construction, le Conseil de Communauté, par délibération n° 2014-0255 du 10 juillet 2014, a individualisé une autorisation de programme de 45 000 € pour la réalisation des travaux de compétence communautaire.

L'autorisation de programme nécessaire à la poursuite de l'opération s'élève à 395 000 € maximum et correspond au montant de la subvention d'équipement à verser à la Commune de Vénissieux.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 395 000 € à prévoir en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Commune de Vénissieux dans le cadre du relogement des familles sédentarisées, d'un montant total de 395 000 €, au titre de la réalisation de 22 logements adaptés (PLAI) ;

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vénissieux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage sur l'opération n° 0P16O1415, pour un montant de 395 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2015 et 2017 :

a) - le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 646 454 € en dépenses ;

b) - le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Métropole - exercices 2015 et 2017 - compte 204 1412 - fonction 554, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 195 000 € en 2015,
- 200 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.